

Déclaration préalable de la CGT Educ'action 91

22/06/2015



Ce CDEN a pour principal objet de répartir les moyens dans les établissements scolaires. Leur faiblesse permet de constater, s'il le fallait encore, l'absence de refondation de l'Ecole.

Le gouvernement Valls s'enferme dans une politique d'austérité, les cadeaux faits au patronat se sont multipliés (CICE, ANI...), volonté de plafonner les indemnités des salarié-es licencié-es... Le budget de l'Etat s'est retrouvé amputé. A cette politique injuste socialement s'ajoute une dérive autoritaire, illustrée par le passage en force de la Loi Macron, le vote de la Loi sur le renseignement, la chasse aux migrants et aux sans-papiers. Dans l'Education Nationale, la réforme du Collège est imposée à marche forcée et ce malgré l'opposition majoritaire des enseignant-es. L'Intersyndicale reste déterminée à la combattre, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases. Elle appelle les collègues à maintenir la pression dans les collèges jusqu'à la fin de l'année scolaire en multipliant les initiatives comme ils ont su le faire jusqu'à présent avec le souci de l'unité d'action et à refuser toute anticipation de mise en œuvre de la réforme sous quelle que forme que ce soit.

Le gouvernement ne refonde pas l'Ecole, il poursuit une politique engagée depuis de nombreuses années et conduite sous les majorités précédentes : libéralisation de l'Ecole, autonomie renforcée des établissements, concurrence accrue entre les établissements et entre les matières. Cette politique dénature le service public et attaque son caractère républicain : une même école pour tous-tes avec des moyens supplémentaires pour celles et ceux qui ont le moins.

Dans le premier degré, la rentrée se fera avec un taux d'encadrement très faible, les élèves continueront de pâtir d'effectifs chargés pendant que la réforme des rythmes continuera de produire les effets néfastes que nous avons dénoncés à plusieurs reprises.

Dans le second degré, les moyens alloués à l'assistance éducative sont souvent insuffisants. Pour exemple, au collège Jean Lurçat de Ris Orangis établissement REP de 872 élèves avec UPEAA, ULIS, SEGPA, il y a 9,5 postes de surveillant-es et seulement 2 CPE. Les personnels et parents d'élèves sont mobilisés pour obtenir un poste de CPE supplémentaire et deux AED afin d'assurer un suivi rigoureux et efficace de tous les élèves notamment de celles et ceux dans des situations difficiles. Une délégation a été reçue par la DSDEN et attend une réponse promise par les services ce jour.

Concernant le dispositif ULIS, les élèves intégrés dans les cours n'ont pas toujours l'aide dont ils ont pourtant besoin.

Les personnels du collège Delacroix ont appris avec stupéfaction la décision de fermeture d'une classe de la SEGPA du collège, alors qu'un nombre significatif d'élèves y était déjà inscrit.

Cette décision semble à l'opposé de ce que les personnels avaient espéré, en étant reçu par deux fois par M Lejay, suite à une grève massive de leur établissement en



février dernier et une deuxième fois suite à une mobilisation conjointe avec les parents d'élèves.

A la demande des personnels, la CGT éducation 91 a déposé un préavis de grève reconductible à partir de la journée du 25 juin.

Enfin, le décret du 20 août 2014, dit décret Hamon, va entrer en vigueur dans son intégralité à la prochaine rentrée. En conséquence, les dotations des établissements pour la rentrée 2015 se feront non seulement en heures poste (HP) et heures supplémentaires (HSA), mais aussi en indemnités pour missions particulières (IMP).

La dotation en IMP s'est faite sans tenir compte des besoins des établissements. Certains n'ont pas reçu de dotation en IMP, on leur a demandé de prendre sur les HSA, donc de diminuer des heures élèves !

La distribution des IMP doit être présentée en CA par le chef d'établissement. Cela permettra d'éviter l'opacité qui règne actuellement sur l'attribution des HSE pour la rémunération de certaines missions. Mais, cette prime est au bon vouloir du chef d'établissement! Une porte-ouverte à l'arbitraire et au clientélisme. La mise en place de ce système de prime présente un risque de mise en concurrence des collègues.

Deux personnels effectuant la même mission dans deux établissements du même département ne touchent pas forcément la même prime.

Depuis trop longtemps, on répond à la baisse du pouvoir d'achat des enseignant-es par de mauvaises solutions : mise en place de primes diverses, recours aux heures supplémentaires...

Le 16 juin 2015, Marylise Lebranchu a présenté les nouvelles propositions du Gouvernement en matière de revalorisation des rémunérations des agents publics. L'augmentation prévue pour les catégories B et C est tellement ridicule qu'elle ne mérite même pas qu'on s'y attarde. La proposition de revalorisation des fins de carrière est tout aussi affligeante !

Pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail, La CGT Educ'action revendique :

- une véritable réduction du temps de travail.
- une revalorisation substantielle et immédiate du point d'indice bloqué depuis le 1er juillet 2010, intégrant la perte du pouvoir d'achat liée à l'inflation. Une augmentation immédiate de 400 euros pour toutes et tous serait un minimum.
- une grille salariale réévaluée, sans évolution au mérite.
- L'intégration des primes au salaire et dans le calcul de la retraite

La CGT Educ'action appelle les personnels à se mobiliser. Partout en France, elle s'inscrit dans la mobilisation interprofessionnelle du 25 juin qui porte principalement sur les salaires.